RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Saint-Emilion grand cru : le classement pour la prochaine décennie

Le comité national des appellations d'origine relatives aux vins de l'INAO réuni en sa séance du 8 septembre 2022 a approuvé la liste des « grands crus classés » et des « premiers grands crus classés » de l'appellation « Saint-Emilion grand cru » proposée par la commission de classement.

Après deux années de travail, la commission a présenté ses conclusions au comité national ce jour.

Le comité national a approuvé le nouveau classement qui comprend :

14

« premiers grands crus classés » dont 2 bénéficiant de la distinction A

71

« grands crus classés »

Premiers grand crus classés (par ordre alphabétique)

1. Château BEAU-SEJOUR BECOT
2. Château BEAUSEJOUR HERITIERS DUFFAU LAGARROSSE
3. Château BELAIR MONANGE
4. Château CANON
5. Château CANON LA GAFFELIERE
6. Château FIGEAC (distinction A)
7. Château LARCIS DUCASSE
8. Château PAVIE (distinction A)
9. Château PAVIE MACQUIN
10. Château TROPLONG MONDOT
11. Château TROTTEVIEILLE
12. Château VALANDRAUD
13. CLOS FOURTET
14. LA MONDOTTE

Grands crus classés (par ordre alphabétique)

1. Château BADETTE
2. Château BALESTARD LA TONNELLE
3. Château BARDE-HAUT
4. Château BELLEFONT-BELCIER
5. Château BELLEVUE
6. Château BERLIQUET
7. Château BOUTISSE
8. Château CADET-BON
9. Château CAP DE MOURLIN
10. Château CHAUVIN
11. Château CLOS DE SARPE
12. Château CORBIN
13. Château CORBIN MICHOTTE
14. Château COTE DE BALEAU
15. Château CROIX DE LABRIE
16. Château DASSAULT
17. Château DE FERRAND
18. Château DE PRESSAC
19. Château DESTIEUX
20. Château FAUGERES
21. Château FLEUR CARDINALE
22. Château FOMBRAUGE
23. Château FONPLEGADE
24. Château FONROQUE
25. Château FRANC MAYNE
26. Château GRAND CORBIN
27. Château GRAND CORBIN-DESPAGNE
28. Château GRAND MAYNE
29. Château GUADET
30. Château HAUT-SARPE
31. Château JEAN FAURE
32. Château LA COMMANDERIE
33. Château LA CONFESSION
34. Château LA COUSPAUDE
35. Château LA CROIZILLE
36. Château LA DOMINIQUE
37. Château LA FLEUR MORANGE
38. Château LA MARZELLE
39. Château LA SERRE
40. Château LA TOUR FIGEAC
41. Château LANIOTE
42. Château LARMANDE
43. Château LAROQUE
44. Château LAROZE

45. Château LE CHATELET
46. Château LE PRIEURE
47. Château MANGOT
48. Château MONBOUSQUET
49. Château MONTLABERT
50. Château MONTLISSE
51. Château MOULIN DU CADET
52. Château PEBY FAUGERES
53. Château PETIT FAURIE DE SOUTARD
54. Château RIPEAU
55. Château ROCHEBELLE
56. Château ROL VALENTIN
57. Château SAINT-GEORGES (COTE PAVIE)
58. Château SANSONNET
59. Château SOUTARD
60. Château TOUR BALADOZ
61. Château TOUR SAINT CHRISTOPHE
62. Château VILLEMAURINE
63. Château YON-FIGEAC
64. CLOS BADON THUNEVIN
65. CLOS DE L'ORATOIRE
66. CLOS DES JACOBINS
67. CLOS DUBREUIL
68. CLOS SAINT-JULIEN
69. CLOS SAINT-MARTIN
70. COUVENT DES JACOBINS
71. LASSEGUE

Cette liste est à présent transmise pour homologation au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le classement des crus de l'AOC « Saint-Émilion grand cru », prévu par le cahier des charges de cette appellation, existe depuis 1955, et est révisable tous les dix ans. Le dernier classement datant de 2012 consacrait 18 « premiers grands crus classés » et 64 « grands crus classés ».

Le processus de classement est confié dans le cahier des charges de l'AOC à l'INAO qui à cet effet, a constitué une commission de classement de sept membres par décision du comité national dans sa séance du 16 juin 2020. Par ailleurs, le règlement concernant le classement des « premiers grands crus classés » et des « grands crus classés » de l'appellation d'origine contrôlée « Saint-Émilion grand cru » a été homologué par arrêté le 14 mai 2020.

Le règlement de classement prévoit une notation des candidats en fonction de quatre critères dont les éléments d'analyse et la pondération diffèrent selon la mention revendiquée.

Le premier critère est relatif à la qualité et à la constance des vins appréciées par dégustation des échantillons. Critère principal, il entre pour 50 % de la note finale quel que soit le niveau de classement. Le deuxième critère porte sur l'étude de la notoriété de l'exploitation. Le troisième critère a trait à la caractérisation de l'exploitation, appréciée notamment à partir de l'assiette foncière. Quant au quatrième critère, il vise la conduite de l'exploitation, tant sur le plan viticole que sur celui de l'œnologie.
Les travaux menés par la commission de classement durant près de deux ans, se sont appuyés sur un organisme tiers et indépendant désigné via un marché public, Bureau Veritas Certification France, et les services de l'INAO.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/saint-emilion-grand-cru-classement-prochaine-decennie*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/viticulture